

# COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 6 Mars 2020

L'an deux mil Vingt, le Six Mars, 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Georges COURRAËY, Maire.

Etaient présents : Mr COURRAËY, Mr BOQUET, Mr QUESNEL, Mme LEMESLE, Mme HEBERT, Mme GHARSALLAH, Mme BOSSUYT, Mme CHOUQUET,

Absents excusés : Mr TANAY (pouvoir à Mr BOQUET), Mme PORET (pouvoir à Mme BOSSUYT), Mme DECULTOT (pouvoir à Mr QUESNEL), Mr MANCEL (pouvoir à Mme LEMESLE).

Absent non excusé : Mr GAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Mme CHOUQUET.

La séance déclarée ouverte et le procès-verbal de la séance du 26 février 2020 est approuvé sans observation.

## **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte administratif 2019, adopté lors de la séance du 26 février dernier, fait apparaître un excédent d'investissement de 31 095,94 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	103 340,89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin de financement (compte 1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	103 340,89 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 001)	31 095,94 €

## **Objet : Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la dernière séance il a été décidé de procéder au vote du Budget Primitif 2020 avant le changement de municipalité, toutefois celui-ci a été établi à minima.

Le Conseil Municipal prochainement élu aura la charge de fixer les taux d'imposition et les tarifs communaux mais aussi d'attribuer les subventions aux associations.

Le budget primitif 2020 est présenté, il s'équilibre de la façon suivante :

↳ <u>Section de fonctionnement</u>		
⌈ Total des dépenses .....		<b>894 340 €</b>
⌋ Total des recettes .....		<b>894 340 €</b>
. Opérations de l'exercice	791 000 €	
. Excédent de fonctionnement reporté	103 340 €	
↳ <u>Section d'investissement</u>		
⌈ Total des dépenses .....		<b>181 100 €</b>
⌋ Total des recettes .....		<b>181 100 €</b>
. Opérations de l'exercice	150 005 €	
. Excédent d'investissement reporté	31 095 €	

#### Balance générale

↳ <u>Total des dépenses</u> .....		<b>1 075 440 €</b>
(fonctionnement + investissement)		
↳ <u>Total des recettes</u> .....		<b>1 075 440 €</b>
(fonctionnement + investissement)		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2020 comme ci-dessus.

### **Objet : Acquisition d'un tracteur**

Vu la délibération de ce jour concernant l'approbation du Budget Primitif 2020 et notamment la section d'investissement,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service technique, de procéder à l'acquisition d'un nouveau tracteur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un tracteur dans la limite des crédits budgétaires inscrits au BP 2020 pour ce programme à savoir 10 000 €

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire est autorisé ce jour par le Conseil Municipal à validé la commande auprès des Pompes Funèbres BURETTE pour l'acquisition d'un nouveau module de Colombarium.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil pour le travail qui a été effectué durant de mandat. Il se félicite également de l'efficacité du personnel qui a toujours été force de proposition.
- Monsieur QUESNEL signale une recrudescence des rats cette saison. Monsieur le Maire rappelle que les habitants ont toujours le droit de venir chercher en mairie jusqu'à 3kg de raticide par foyer et par an.  
Pour informations, il signale qu'en 2018 89 kg ont été délivrés aux habitants et 171 kg en 2019.

- Madame CHOUQUET explique qu'elle a assistée au dernier conseil d'école de la maternelle. Les effectifs actuels sont de 47 élèves : 22 en grande section, 12 en moyenne et 13 en petite section. Les prévisions pour l'année prochaines sont de 44 élèves : 12 en grande section, 12 en moyenne et 20 en petite.
- Madame BOSSUYT signale qu'il est remarqué des problèmes de stationnement aux abords des écoles. Lorsque le service de Police Municipale Intercommunale de l'Agglo interviendra, la verbalisation devrait permettre de régulariser rapidement cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.